

Mmes et MM. les Conseillers
Mmes et MM. les Maires

CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2017
(Convocation du 12 octobre 2017)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h 51.

La séance est suspendue de 21 h 22 à 22 h 00.

Présents : M. Couet, Président, Mmes Andro, Appéré (jusqu'à 21 h 22), Barbier, Bellanger, MM. Bernard, Berroche, Bohuon, Bouloux (à partir de 19 h 32), Mme Bouvet, M. Breteau, Mmes Briéro (à partir de 19 h 07), Brossault, MM. Careil, Chiron, Mmes Condolf-Ferec, Coppin, MM. Cressard, Crocq, Crouzet, Mmes Danset, Daucé, MM. De Bel Air, De Oliveira, Mmes De Villartay, Debroise, M. Dein, Mmes Desbois, Dhalluin, Ducamin, M. Duperrin, Mme Durand, M. Ech-Chekhchakhi, Mmes Eglizeaud, Faucheux, M. Froger, Mme Ganzetti-Gemin (à partir de 19 h 08), MM. Gaudin, Geffroy, Gérard (à partir de 19 h 26), Goater (à partir de 19 h 45), Mme Gouesbier, M. Guiguen, Mme Guitteny, MM. Hamon, Hervé Marc, Hervé Pascal, Jégou (jusqu'à 22 h 32), Mme Joalland, MM. Kermarrec, Le Bihan, Le Blond, Mmes Le Couriaud, Le Galloudec, MM. Le Gargasson, Le Gentil, Mmes Le Men, M. Le Moal (à partir de 19 h 33), Mme Leboeuf, M. Letort, Mmes Letourneux (à partir de 19 h 04), Lhotellier, M. Marchal, Mmes Marchandise-Franquet, Marie (à partir de 19 h 24), Moineau, Noisette, M. Nouyou, Mmes Pellerin (à partir de 19 h 52), Pétard-Voisin, MM. Plouhinec, Prigent, Puil, Mme Rault, MM. Richou, Ridard, Mmes Robert, Rolandin, M. Rouault, Mmes Rougier, Roux, MM. Ruello, Sémeril, Sicot, Mme Sohier, MM. Thébault, Theurier, Thomas, Yvanoff.

Absents excusés : MM. Béchara, Besnard, Mmes Besserve, Blouin, Bougeard, M. Bourcier, Mme Briand, MM. Caron, Chardonnet, Chouan, Dehaese, Mme Gautier, MM. Gautier, Houssel, Mmes Jouffe-Rassouli, Jubault-Chaussé, M. Kerdraon, Mme Krüger, MM. Lahais, Le Bougeant, Le Brun, Legagneur, Louapre, Maho-Duhamel, Monnier, Mme Parmentier, MM. Pelle, Pinault, Plouvier, Mme Remoissenet, M. Roudaut, Mmes Salaün, Séven.

Procurations de votes et mandataires : Mme Appéré à Mme Condolf-Ferec (à partir de 22 h 00), Mme Besserve à M. Hervé P., Mme Bougeard à Mme Marie (à partir de 19 h 24), M. Bouloux à Mme Pétard-Voisin (jusqu'à 19 h 32), Mme Briand à Mme Andro, M. Chardonnet à Mme Debroise, M. Chouan à Mme Guitteny, Mme Gautier à M. Richou, M. Goater à Mme Rault (jusqu'à 19 h 45), M. Jégou à Mme Eglizeaud (à partir de 22 h 32), Mme Jouffe-Rassouli à M. Cressard, Mme Jubault-Chaussé à M. Bernard, M. Kerdraon à Mme Danset, Mme Krüger à M. Berroche, M. Le Bougeant à M. Hervé M., M. Legagneur à Mme Coppin, M. Louapre à Mme Lhotellier, M. Maho-Duhamel à Mme Briéro (à partir de 19 h 07), M. Monnier à M. Yvanoff, Mme Parmentier à M. Plouhinec, M. Plouvier à Mme Bouvet, Mme Robert à M. Couet, M. Roudaut à Mme Barbier, Mme Séven à M. Nouyou.

M. Gurval Guiguen est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 octobre 2017) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017 est lu et adopté.

La séance est levée à 22 h 43.

COMMISSION
MOBILITE ET TRANSPORTS

C 17.228 Mobilité – Délégation de service public – Réseau STAR – Service Handistar – Services de mobilité – Convention de délégation de service public de la mobilité – Renouvellement

- approuve le choix de la société Keolis en qualité de Déléataire des services de mobilités dans le ressort territorial de la métropole rennais ;
- approuve le contrat de délégation de service public conclu pour une durée de sept ans à compter du 1er janvier 2018 ;
- approuve le Règlement Public d'Usage du Réseau STAR, du Service Handistar et des services de mobilité, le Règlement d'accès du Service Handistar et le règlement public d'utilisation des données annexés au corps de la convention relatifs aux modes de transport bus, métro, parcs relais et transport des personnes à mobilité réduite en vigueur au 1er janvier 2018 ;
- approuve la grille tarifaire et celles des amendes du réseau STAR et du service Handistar ainsi que les grilles tarifaires des autres services de mobilités, à compter du 1er janvier 2018 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

Adoption par 99 voix pour et un contre

C 17.229 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Parc relais et gare bus Cesson – Viasilva – Avant-Projet Détaillé – Approbation – Coût prévisionnel Avant-Projet – Intéressement du Maître d'œuvre

- approuve le dossier d'Avant-Projet, avec les modifications de programme et les économies présentées, remis par la Maîtrise d'œuvre du parc relais et de la gare bus Cesson – Viasilva ;
- retient le coût prévisionnel des travaux en fin d'AVP d'un montant de 14 176 531,00 € H.T. en valeur décembre 2014 ;
- approuve en conséquence l'enveloppe financière du parc relais et de la gare bus Cesson – Viasilva en la portant de 15 000 000,00 € HT à 17 176 531,00 € HT (dont 14 176 531,00 € HT pour les travaux) par prélèvement sur les aléas de l'opération ligne b ;
- constate que le maître d'œuvre ne bénéficie pas d'intéressement et subit une pénalisation sur la rémunération de la phase AVP de 65 375,00 € HT ;
- approuve le principe d'allotissement prévisionnel du parc relais et de la gare bus Cesson – Viasilva.

Adoption par 108 voix pour et une abstention

C 17.230 Mobilité – Contrat de Plan État Région – Études d'opportunité de phase 2 pour la création d'un échangeur au droit de la porte de Normandie – Desserte et voiries structurantes de l'ouest rennais, démarche partenariale d'émergence de solutions – Conventions de financement – Approbation

- approuve les termes des conventions de financement suivantes, dans le cadre du CPER 2015-2020 :
 - o Études d'opportunité de phase 2 pour la création d'un échangeur au droit de la porte de Normandie, à conclure avec la Préfecture de la Région Bretagne
 - o Desserte et voiries structurantes de l'ouest rennais, démarche partenariale d'émergence de solution, à conclure avec la Préfecture de la Région Bretagne et la Région Bretagne
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211.9 ou L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ces conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.231 Mobilité – Décentralisation du stationnement payant sur voirie : mise en place d'une redevance sur la commune de Rennes – Avis

- émet un avis favorable sur le principe de mise en place d'une redevance de stationnement sur voirie dans le centre-ville de Rennes ;
- émet un avis favorable sur les nouveaux barèmes tarifaires et les tarifs de forfaits de post-stationnement envisagés.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 17.232 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau– Compte-rendu des Décisions

- **prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.**

C 17.233 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Président – Compte-rendu

- **prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Monsieur le Président en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.**

COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN

C 17.234 Développement économique – Association « Initiative Rennes » – Abondement du fonds d'intervention « Initiative Rennes » - Convention pluriannuelle 2017-2019

- décide le versement d'une dotation de 110 000 € en faveur du fonds d'intervention de la plateforme d'initiative locale d'Initiative Rennes géré par l'association "Initiative Rennes" ;
- approuve les termes de la convention pluriannuelle 2017-2019 à conclure avec Initiative Rennes définissant les modalités du soutien accordé à « Initiative Rennes » par Rennes Métropole et les engagements réciproques des parties ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.235 Développement économique – Schéma d'Aménagement Économique

- approuve le Schéma d'Aménagement Economique et les orientations qu'il propose.

Adoption à l'unanimité

C 17.236 Développement économique – Dispositif d'accompagnement des expérimentations – Abondement du fonds de financement des expérimentations – Pacte métropolitain d'innovation – Événement numérique – inOut 2018 – Convention pluriannuelle 2015-2017 n° 15C0720 – Avenant n° 2

- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2015-2017 n° 15C0720 à intervenir entre Rennes Métropole et l'association « Rennes Atalante» actant l'abondement du fonds d'expérimentations Rennes Saint Malo Lab de 200 000 € en apport, complétant et précisant les conditions de restitution du fonds en cas de dissolution, et les conditions de résiliation.
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 2 à la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

- C 17.237 Développement économique – Société Publique Locale "Destination Rennes" – Rapport des représentants de Rennes Métropole pour l'année 2016
- **prend acte du présent rapport des représentants de Rennes Métropole au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Destination Rennes, pour l'année 2016.**
- C 17.238 Enseignement supérieur - Recherche – Opération "C@mpus numérique de Bretagne" – Volet numérique (ICC) – Région Bretagne – Convention n° 13C0772 – Avenant n° 1
- approuve les termes de l'avenant à la convention financière n° 13C0772 relative à la participation de Rennes Métropole au volet numérique du programme c@mpus numérique de Bretagne à conclure entre la Région Bretagne et Rennes Métropole ;
 - autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant à la convention financière et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION **PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- C 17.239 Aménagement du Territoire – Rennes – Plan Local d'Urbanisme – Révision – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- **prend connaissance et débat des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) portant sur la révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Rennes, et particulièrement sur les objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace.**
- C 17.240 Aménagement du Territoire – Romillé – Plan d'Occupation des Sols – Modification n° 3 – Justification de l'ouverture à l'urbanisation des secteurs de La Houltais et du Placis-Verdys – L'Hôtellerie
- considère les objectifs et la nécessité de produire des logements sur la commune de Romillé ;
 - constate les projets de renouvellement urbain et la nécessité de développer une offre complémentaire en extension urbaine pour répondre aux objectifs du PLH de Rennes Métropole, du SCoT du Pays de Rennes, ainsi que ceux de la loi SRU ;
 - approuve la justification de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2NAR de La Houltais et du Placis-Verdys / L'Hôtellerie, portant sur environ 13 hectares.

Adoption à l'unanimité

- C 17.241 Aménagement du Territoire – Saint-Jacques-de-la-Lande – Plan Local d'Urbanisme – Révision – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- **prend connaissance et débat des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) portant sur la révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Saint-Jacques-de-la-Lande, et particulièrement sur les objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace.**
- C 17.242 Réseaux de Distribution de Gaz et Réseaux de Chaleur – Renouvellement et actualisation des contrats de concession de distribution de gaz pour les communes d'Acigné, Brécé, La Chapelle-des-Fougeretz, Chavagne et Montgermont – Attribution – Autorisation de signature
- approuve le renouvellement, pour une durée de 30 ans, des contrats de concession pour la distribution publique en gaz naturel pour les communes d'Acigné, Brécé, La Chapelle des Fougeretz, Chavagne et Montgermont, par la conclusion d'un nouveau contrat de concession unique avec le concessionnaire GRDF ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ce contrat de concession unique ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION **MOBILITE ET TRANSPORTS**

C 17.243 Éclairage public – Extinction partielle de l'éclairage public

- adopte le principe d'une coupure de l'éclairage public sur tout ou partie de la nuit sur le territoire des communes souhaitant mettre en place un tel dispositif ;
- précise qu'un arrêté de police du Maire de la commune concernée détaillera les horaires et les modalités de coupure de l'éclairage public.

Adoption à l'unanimité

C 17.244 Voirie – Cesson-Sévigné – Rue de la Chalotais – Création de voies cyclables et aménagement de voiries – Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Approbation

- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique pour les aménagements de voirie et des espaces verts de la rue de la Chalotais à Cesson-Sévigné ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre Rennes Métropole et la commune de Cesson-Sévigné ;
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.245 Voirie et Infrastructures – Rennes – Métro ligne b – Station Joliot Curie/Châteaubriand – Boulevard de Vitré – Aménagement des espaces publics – Validation de l'avant-projet – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

- approuve l'avant-projet de l'opération d'aménagement du boulevard de Vitré à Rennes, tel que décrit dans la délibération ;
- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique sur le périmètre de l'opération d'aménagement du boulevard de Vitré ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour ladite opération à conclure avec la Ville de Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire ou organisme susceptible d'apporter une participation financière au titre de l'opération ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention précitée, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.246 Voirie et infrastructures – Rennes – Place de Bretagne – Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle – Avant-projet et enveloppe financière prévisionnelle – Approbation

- approuve l'avant-projet de l'opération d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la Place de Bretagne à Rennes, tel que décrit dans la délibération, et son enveloppe financière prévisionnelle globale évaluée à 625 000 € HT, soit 750 000 € TTC (valeur juin 2017).

Adoption à l'unanimité

C 17.247 Voirie et Infrastructures – Rennes – Secteur Brasserie Saint-Hélier – Aménagement du bassin tampon et du parking – Programme et Enveloppe financière prévisionnelle – Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique

- approuve le programme relatif à l'opération d'aménagement du bassin tampon et du parking secteur Brasserie Saint-Hélier, situé à Rennes tels que décrit dans la délibération ;
- approuve l'enveloppe financière globale prévisionnelle de l'opération s'élevant à 2 950 000 € HT, soit 3 540 000 € TTC, dont 2 865 000 € HT, soit 3 438 000 € TTC (valeur septembre 2017) pour la part de Rennes Métropole ;
- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération d'aménagement du bassin tampon et du parking secteur Brasserie Saint-Hélier ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre Rennes Métropole et la ville de Rennes, pour l'aménagement du bassin tampon et du parking secteur Brasserie Saint-Hélier ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire ou organisme susceptible d'apporter une participation financière au titre de l'opération.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
AMENAGEMENT ET HABITAT

C 17.248 Opérations d'aménagement – Bruz – ZAC "Ker-Lann" – Compte rendu financier au 31 décembre 2016 – Avenant à la convention d'avance n° 1 – Approbation – Octroi d'une avance n° 6 à la S.A.D.I.V. – Convention

- approuve le compte rendu financier arrêté au 31 décembre 2016, présenté par la SADIV, concernant la ZAC "Ker-Lann" à Bruz ;
- approuve le montant de la participation due par les constructeurs n'ayant pas acquis leur terrain de l'aménageur, établi au vu du coût prévisionnel de l'opération résultant du bilan prévisionnel annexé au compte rendu financier arrêté au 31 décembre 2016, soit 94 €/m² SDP ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'avance n° 1 en date 30 octobre 2012 et ayant pour objet de reporter son remboursement à l'encaissement des recettes définitives le permettant sans compromettre la trésorerie de l'opération ;
- approuve les termes de la convention à conclure avec la SADIV relative au versement d'un prêt n° 6 d'un montant de 1 800 000 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.249 Opérations d'aménagement – Cesson-Sévigné – ZAC "Chêne Morand" – Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU – Déclaration de projet - Avis

- prononce, par la présente déclaration de projet, l'intérêt général de l'opération d'aménagement de la ZAC Chêne Morand ;
- émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC Chêne Morand valant mise en compatibilité du PLU de la commune ;

- sollicite, auprès de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, la délivrance de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la ZAC Chêne Morand valant mise en compatibilité du PLU de la commune, au profit de la société Territoires Publics et de Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption par 108 voix pour et 1 abstention

C 17.250 Opérations d'aménagement – Orgères – Saint-Erblon – ZAC "Orgerblon" – Compte rendu financier au 31 décembre 2016 – Approbation

- approuve le compte rendu financier arrêté au 31 décembre 2016, présenté par la SEM SADIV, concernant la ZAC "Orgerblon" située sur les communes d'Orgères et Saint-Erblon.

Adoption à l'unanimité

C 17.251 Opérations d'aménagement – Pacé – ZAC "Les Touches" – Compte rendu financier au 31 décembre 2016 – Approbation

- approuve le compte rendu financier arrêté au 31 décembre 2016 présenté par la Société d'Economie Mixte "Territoires et Développement", concernant la ZAC "Les Touches" à Pacé.

Adoption à l'unanimité

C 17.252 Opérations d'aménagement – Saint-Jacques-de-la-Lande – ZAC "Airlande" – Compte rendu financier au 31 décembre 2016 – Approbation

- approuve le compte rendu financier arrêté au 31 décembre 2016, ci-annexé, présenté par la Société d'Economie Mixte Territoires & Développement, concernant la ZAC « Airlande » à Saint-Jacques-de-la-Lande.

Adoption à l'unanimité

C 17.253 Opérations d'aménagement – Saint-Jacques-de-la-Lande – ZAC "Airlande" – Prorogation de la concession d'aménagement n° 92.01.074 – Avenant n° 10

- approuve les termes de l'avenant n° 10 à la convention de concession n° 92.01.074 de la ZAC « Airlande » Saint-Jacques-de-la-Lande, conclue entre Rennes Métropole et Territoires & Développement, qui proroge les termes de la convention de 1 an et 27 jours soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Adoption à l'unanimité

C 17.254 Habitat – Travaux d'humanisation du foyer du Bois Rondel – Rue du Bois Rondel à Rennes – Subvention à Archipel Habitat – Convention

- approuve la participation financière de Rennes Métropole à Archipel Habitat aux travaux d'humanisation et d'extension du Foyer du Bois Rondel pour un montant de 234 000 € dont le paiement sera fractionné en 2 versements ;
- approuve les termes de la convention financière déterminant les modalités de versement de la subvention à intervenir entre Rennes Métropole et Archipel Habitat ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention à intervenir entre Rennes Métropole et Archipel Habitat, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
CULTURE ET COHESION SOCIALE

C 17.255 Communication – Société Anonyme d'Economie Mixte Rennes Cité Média – Chaîne locale de télévision – TV Rennes 35 – Rapport d'activité 2016

- prend acte du rapport d'activité pour 2016 de la Société Anonyme d'Economie Mixte Rennes Cité Média ;
- prend acte du bilan financier pour 2016 de la Société Anonyme d'Economie Mixte Rennes Cité Média.

COMMISSION
FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 17.256 Personnel – Astreintes – Agents métropolitains pour assurer la continuité du service – Délibération n° C 17.169 – Modification

- modifie la rédaction de l'annexe 1 de la délibération n° C 17.169 du 22 juin 2017 ainsi qu'il suit, pour la seule partie concernant la Direction de la Communication

Adoption à l'unanimité

C 17.257 Personnel – Cadres d'emplois des administrateurs et ingénieurs en chef – Fixation du taux de promotion applicable pour l'accès aux grades d'administrateur général, d'ingénieur en chef hors classe et d'ingénieur général

- fixe le taux de promotion pour l'accès aux grades d'ingénieur en chef hors classe, d'ingénieur général et d'administrateur général à 100 % des agents promouvables.

Adoption à l'unanimité

C 17.258 Personnel – Filières administrative, technique, culturelle et médico-sociale – Créations, redéploiements, suppression, transformations et précisions d'emplois

- décide les créations suivantes :
 - un emploi d'attaché.e ou d'ingénieur,
 - deux emplois d'adjoint.e technique.
- décide les redéploiements suivants :
 - un emploi d'attaché.e par redéploiement d'un emploi d'attaché.e,
 - un emploi d'adjoint.e administratif.ve par redéploiement d'adjoint.e administratif.ve,
 - un emploi d'ingénieur.e en chef hors classe par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e technique,
 - un emploi d'ingénieur.e par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e technique,
 - un emploi d'ingénieur.e par redéploiement d'un emploi de rédacteur.trice.
- décide la suppression suivante :
 - un emploi de rédacteur.trice.
- décide les transformations suivantes :
 - un emploi d'attaché.e en un emploi d'adjoint.e administratif.ve,
 - un emploi d'ingénieur.e en un emploi de technicien.ne,
 - deux emplois de bibliothécaire en deux emplois d'assistant.e de conservation du patrimoine,
 - un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine en un emploi d'attaché.e de conservation du patrimoine,
 - un emploi adjoint.e du patrimoine en un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine.

- approuve les précisions d'emploi relative à :
 - un emploi d'attaché principal,
 - quatre emplois d'attaché,
 - un emploi d'ingénieur en chef hors classe,
 - un emploi d'ingénieur,
 - un emploi de technicien principal de 2ème classe,
 - deux emplois de psychologues.
- approuve le tableau des emplois ainsi modifié.

Adoption à l'unanimité

C 17.259 Administration générale – Indemnités de fonction versées au Président, aux Vice-Présidents, aux Conseillers Métropolitains membres du Bureau et aux Conseillers Métropolitains – Actualisation

- décide de modifier les indemnités allouées au Président, aux Vice-Présidents, aux conseillers métropolitains, membres du Bureau et aux conseillers métropolitains, et de les allouer selon les taux suivants, et tels que figurant dans le tableau annexé à la délibération :
 - au Président : 129.71 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - aux Vice-présidents : 60.14 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - aux Vice-présidents exerçant un mandat de conseiller départemental ou de conseiller régional : 54.13 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - aux Conseillers métropolitains membres du Bureau : 23.56% du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - aux Conseillers métropolitains : 5.96% du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Adoption par 97 voix pour et 12 abstentions

C 17.260 Administration générale – Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) – Collège des Hautes-Ourmes – Conseil d'administration – Désignation d'un représentant – Délibérations n° C 15.125 – Modification

- décide de modifier la délibération n° C 15.125, portant désignation des représentants de Rennes Métropole au sein des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ;
- décide d'adopter le vote à main levée ;
- désigne le représentant pour occuper les fonctions de représentant de Rennes Métropole, en remplacement de Mme Hind SAOUD au conseil d'administration de l'EPL, avec voix consultative, pour le collège des Hautes-Ourmes (Rennes).

La candidature de Madame Muriel CONDOLF-FEREC est proposée.

La candidate est élue.

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 25/10/2017.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services, par intérim,

Gurval GUIGUEN

Laurence QUINAUT